

Déploiement du très haut débit : fausses découvertes et vraies questions



« La Cour des Comptes tire la sonnette d'alarme sur le très haut débit » pour Les Echos, « la fibre va coûter 15 milliards d'euro de plus que prévu » dans Le Figaro, « Plan Très Haut Débit : 15 milliards d'euros de plus et pas avant 2030 », d'après le site spécialisé silicon.fr... Comme nombre de ses publications, le rapport publié ce mardi 31 janvier par la Cour a fait l'effet d'un - pourtant très prévisible - pavé dans la mare.

Trois points permettent sommairement de les résumer :

1. Les échéances ont été mieux que tenues s'agissant de l'éligibilité à 50% de la population, puisque l'objectif a été atteint dès le printemps 2016, soit avec un an d'avance, sur les prévisions,
2. Il faudra attendre en revanche 2020 pour atteindre la couverture à 100%, au lieu de 2022 dans l'agenda gouvernemental,
3. Et ce décalage s'accompagnera d'un surcoût de 15 Mds€ : 35 Mds€ au lieu des 20 Mds€ escomptés.

Mais pour être préoccupant, le diagnostic est peu surprenant, concernant le calendrier de déploiement en particulier : couvrir 50% de la population entre 2017 et 2022 équivaudrait à plus que doubler le rythme des raccordements, par rapport à la cadence observée cette dernière année : entre septembre 2015 et septembre 2016, le nombre total des foyers éligibles au très haut débit, toutes technologies confondues, est passé de 14,3 à 15,5 millions selon les chiffres de l'ARCEP.

Or, s'il est une constante de tous les marchés que le point marginal est toujours plus difficile à gagner, la règle apparaît en la matière particulièrement vérifiée, du cœur de grande agglomération aux vallées isolées. La Cour des Comptes aboutit donc simplement au constat que l'objectif fixé sous le mandat Hollande, et qui confirmait celui de la mandature précédente, était peu réaliste.

Coïncidant avec la montée en puissance de la campagne présidentielle, le rapport aura au moins l'avantage d'interpeller les candidats, en même temps que chaque opérateur pourra y trouver argument pour défendre ses positions :

- Après les grincements de dents provoqués par la volonté « de renforcement ciblé de la régulation d'Orange », affirmée dans les Echos par le président de l'ARCEP Sébastien Soriano, le groupe ne manquera pas de pointer qu'il est largement moteur dans le déploiement de la fibre et Stéphane Richard pourrait être tenté de republier son tweet du 10 janvier selon lequel « la France en retard sur le THD, il faut donc s'attaquer à @orange, seul opérateur qui investit massivement. Cherchez l'erreur » ;

- SFR verra dans le regret exprimé par la Cour « d'une moindre réutilisation des infrastructures existantes du câble et du cuivre, par rapport aux grands pays voisins tels que le Royaume-Uni et l'Allemagne » une validation de sa stratégie bi-technologies fibre / câble.
- La difficulté confirmée à « fibrer » les zones les moins denses permettra aux promoteurs de solutions non filaires (satellites, boucle locale radio, WiMax, voire 4G et demain 5G...) de souligner les compléments qu'ils peuvent apporter pour atteindre l'objectif des 100% de foyers couvertes.

Rien sous la plume des magistrats par contre, ou si peu, pour nourrir les candidats concernant les usages nouveaux que le très haut débit pourra aider à développer, sur son apport en termes d'efficacité du service rendu par l'Etat, ou sur les gains d'efficience, de productivité et, donc, de compétitivité à en espérer pour les entreprises : 5 pages à peine, sur les 196 que compte le rapport.

Concernant les stratégies poursuivies dans les contenus, enfin, ce dernier pourrait faire naître une nouvelle polémique entre le président de l'ARCEP et les opérateurs - SFR et Orange tout particulièrement : dans une interview au Financial Times, Sébastien Soriano estimait ce dimanche que « si les opérateurs de télécommunications investissent massivement dans les contenus, il y a un grand risque que cela nuise aux développements des réseaux. ». Au moment où Patrick Drahi annonce sa montée à 100% dans le capital du groupe Nextradio, le régulateur verra dans la production de la Cour des Comptes une validation de cette mise en garde ; les opérateurs ne manqueront pas de lui objecter que l'élaboration d'offres de contenus attractives est le moyen d'accroître attractivité, préférence de marque... et finalement augmentation de l'ARPU, reprise de valeur et renforcement de la capacité d'investissement.

La Cour des Comptes ne s'est pas intéressée à ce débat essentiel. A fortiori, elle ne l'a pas tranché.